



# Nicollin SAS

3502 LENS DI

31/08/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233505773

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,  
IMPRIMEE EN  
NOIR ET BLANC**

## CAMPANILE WASQUEHAL

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA :

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier R CAMPANILE WASQUEHAL							
Période de Facturation du 01/08/2023 au 31/08/2023							
AVENUE DE LA MARNE							
59290 WASQUEHAL							
Prestations du mois de Août 2023							
<b>Location Bac roulant 660I / COLLECTE BACS 5FLUX-Unité</b>	<b>2,000</b>	<b>6,35</b>	<b>20,00</b>	<b>12,71</b>	<b>6,35</b>	<b>12,71</b>	<b>0,0000</b>
<b>Location Bac roulant 360I / COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité</b>	<b>1,000</b>	<b>5,29</b>	<b>20,00</b>	<b>5,30</b>	<b>5,29</b>	<b>5,30</b>	<b>0,0000</b>
Bon : 350208230439 du 01/08/2023							
<b>COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité</b>	<b>1,000</b>	<b>18,00</b>	<b>20,00</b>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>	<b>0,0000</b>
Bon : 350208232594 du 07/08/2023							
<b>COLLECTE hebdomadaire d'un BAC 660L 5FLUX-Unité</b>	<b>2,000</b>	<b>17,47</b>	<b>20,00</b>	<b>34,94</b>	<b>17,47</b>	<b>34,94</b>	<b>0,0000</b>
Bon : 350208233069 du 08/08/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1<sup>er</sup> décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**  
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX**

Date  
Centre  
Facture N°  
Client N°

**Veillez adresser votre règlement au  
37-39, rue Carnot - BP 106  
69192 SAINT FONS CEDEX  
accompagné de ce papillon**



# Nicollin SAS

3502 LENS DI

31/08/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233505773

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 - NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,  
IMPRIMEE EN  
NOIR ET BLANC**

## CAMPANILE WASQUEHAL

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA :

Page 2 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
<b>COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité</b> Bon : 350208235263 du 14/08/2023	1,000	18,00	20,00	18,00	18,00	18,00	0,0000
<b>COLLECTE hebdomadaire d'un BAC 660L 5FLUX-Unité</b> Bon : 350208238247 du 21/08/2023	2,000	17,47	20,00	34,94	17,47	34,94	0,0000
<b>COLLECTE hebdomadaire d'un BAC 660L 5FLUX-Unité</b> Bon : 350208238729 du 22/08/2023	2,000	17,47	20,00	34,94	17,47	34,94	0,0000
<b>COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité</b> Bon : 3502082311317 du 28/08/2023	1,000	18,00	20,00	18,00	18,00	18,00	0,0000
<b>COLLECTE hebdomadaire d'un BAC 660L 5FLUX-Unité</b> Bon : 3502082311797 du 29/08/2023	1,000	17,47	20,00	17,47	17,47	17,47	0,0000
<b>COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité</b>	1,000	18,00	20,00	18,00	18,00	18,00	0,0000

### Règlement par Virement au 30/09/2023

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1<sup>er</sup> décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	212,30 €
TVA 20,00	42,46 €
TVA	
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>254,76 €</b>

### TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 - BNPAFRPLPD

SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 - SOGEFRPPXXX

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS

TAKE A WASTE

3502 LENS DI

24 RUE DE CLICHY

ZA DU CARREAU DE LA FOSSE 7 69

Date 31/08/2023  
Centre 3502  
Facture N° 233505773  
Client N° C0020973

62210 AVION

75009 PARIS

SIRET: 77564414900251

Tél. : 03 21 13 02 50 / Fax : 03 21 13 02 55

Veuillez adresser votre règlement au  
37-39, rue Carnot - BP 106  
69192 SAINT FONS CEDEX  
accompagné de ce papillon